



## ARRÊTÉ N° 2026/46

### Portant délégation de fonctions

#### **Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 7 avril 2026 portant élection du président et des membres du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1**

Mme Lara MILLION, 4e Vice-Présidente, reçoit délégation de fonctions et de signature pour traiter toutes les affaires et signer tous les documents dans les domaines des transports et des mobilités, dont le suivi de la délégation de service public à Soléa. A ce titre, elle anime la commission transports et mobilités.

- Elle reçoit spécifiquement délégation pour signer les actes suivants lorsqu'ils relèvent de son périmètre :
- les baux et conventions d'occupation,
- les actes de cessions de biens mobiliers,
- l'octroi de subvention et les conventions d'objectifs et de moyens afférentes,
- les conventions de partenariats,
- les demandes de financements extérieurs et conventions afférentes, ainsi que les plans de financements produits à l'appui des demandes de financements,
- les offres de concours et fonds de concours.

## **Article 2**

Les délégations visées à l'article 1 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

## **Article 3**

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

## **Article 4**

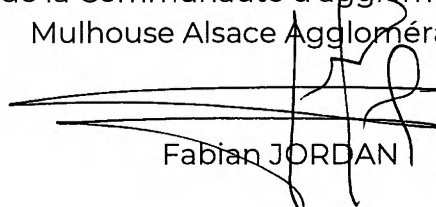
Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 5**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse.

Fait à Sausheim, le 14 avril 2026

Le Président  
de la Communauté d'agglomération  
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Destinataires :

- 1 copie à Mme Lara MILLION (pour notification à l'élu concerné),
- 1 original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la direction des Finances (pour information),
- 1 copie à la direction des Affaires juridiques et des Achats (pour information),
- 1 copie à la direction des Ressources humaines (pour information),
- 1 copie au pôle Economie, mobilités et urbanisme (pour information),
- 1 copie à la direction mobilités et transports (pour information),
- 1 copie au responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse (pour information),
- 1 copie au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse (pour information),
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité),
- 1 copie au Président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (pour information).